

rue Curé-Clermont, Ville d'Anjou (P.Q.); J. C. Vezeau, trésorier, 2433, boulevard Laurier, Lafèche (P.Q.); René Simard, secrétaire, 2433, boulevard Laurier, Lafèche (P.Q.).

4. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents, soit directement soit au moyen d'avares intermédiaires.

5. Sans objet.

LA SUBVENTION OCTROYÉE À LA WOODS-DRYDEN PAPER BAGS LTD.

Question n° 1406—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *Woods-Dryden Paper Bags Ltd.*, de Winnipeg (Man.), et, si oui, à combien s'élève la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *Woods-Dryden Paper Bags Ltd.*?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le parlement par le ministère de l'Expansion économique régionale.

3. Les directeurs et administrateurs de la *Woods-Dryden Paper Bags Ltd.* au 31 décembre 1968 sont: A. C. Hill, président, 3534, rue Ontario, Montréal 25 (P.Q.); T. S. Jones, vice-président, 272, River Heights Drive, Dryden (Ont.); W. D. King, trésorier, 3152, rue de Galais, Québec 10 (P.Q.); G. M. Harquail, secrétaire, 738, avenue Dalquier, Sainte-Foy, Québec 10 (P.Q.); D. H. O'Brien, directeur, 1A, avenue Dale, app. 304, Rosedale, Toronto (Ont.); B. D. Rose, directeur, 255, rue Dunvegan, Toronto (Ont.); David Young, directeur, 1370, avenue Leblanc, Sillery (P.Q.).

Les non-résidents détiennent 83.2 p. 100 des actions donnant droit au vote de la société.

5. Les intérêts des non-résidents sont principalement situés dans le Royaume-Uni et s'exercent par l'intermédiaire d'un réseau de sociétés canadiennes affiliées. Les principales sociétés faisant partie du réseau sont la *Anglo Canadian Pulp and Paper Mills Ltd.*, la *Dryden Paper Co. Ltd.* et la *Reed Corrugated Cases Ltd.* Les renseignements sur les autres filiales et les relations entre celles-ci sont

[M. Forest.]

donnés au complexe n° 753 de la publication n° 61-508 du BFS intitulée «Liens de parenté entre firmes, 1967».

LA SUBVENTION OCTROYÉE À LA STANDARD KNITTING CO.

Question n° 1408—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *Standard Knitting Co.*, de Winnipeg (Man.) et, si oui, à combien s'élève la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *Standard Knitting Co.* (1967)?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le parlement par le ministère de l'Expansion économique régionale.

3. Les directeurs et administrateurs de la *Standard Knitting Co. (1967) Ltd.* inscrits dans la déclaration de 1969 de cette société sont: Louis Kliman, président, 648, rue Waterloo, Winnipeg 9 (Man.); Hugh Lowery, vice-président, 734 est, Kildonan Dr., Kildonan.

4. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents, soit directement soit au moyen d'avares intermédiaires.

5. Sans objet.

LA SUBVENTION OCTROYÉE À LA SIMMONS LIMITED

Question n° 1409—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la société *Simmons Limited*, de Dartmouth (N.-É.) et, si oui, à combien s'élève la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la société *Simmons Limited*?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?